



VOTRE AVENIR EST NOTRE PRÉSENT
DÉPARTEMENT DU ...

Commune de FONTENAY LE PESNEL

Lotissement " 3 Rue des Epinettes "

Permis d'aménager n° PA 014 278 22 D0002 accordé le 14 décembre 2022

LOT n°
1

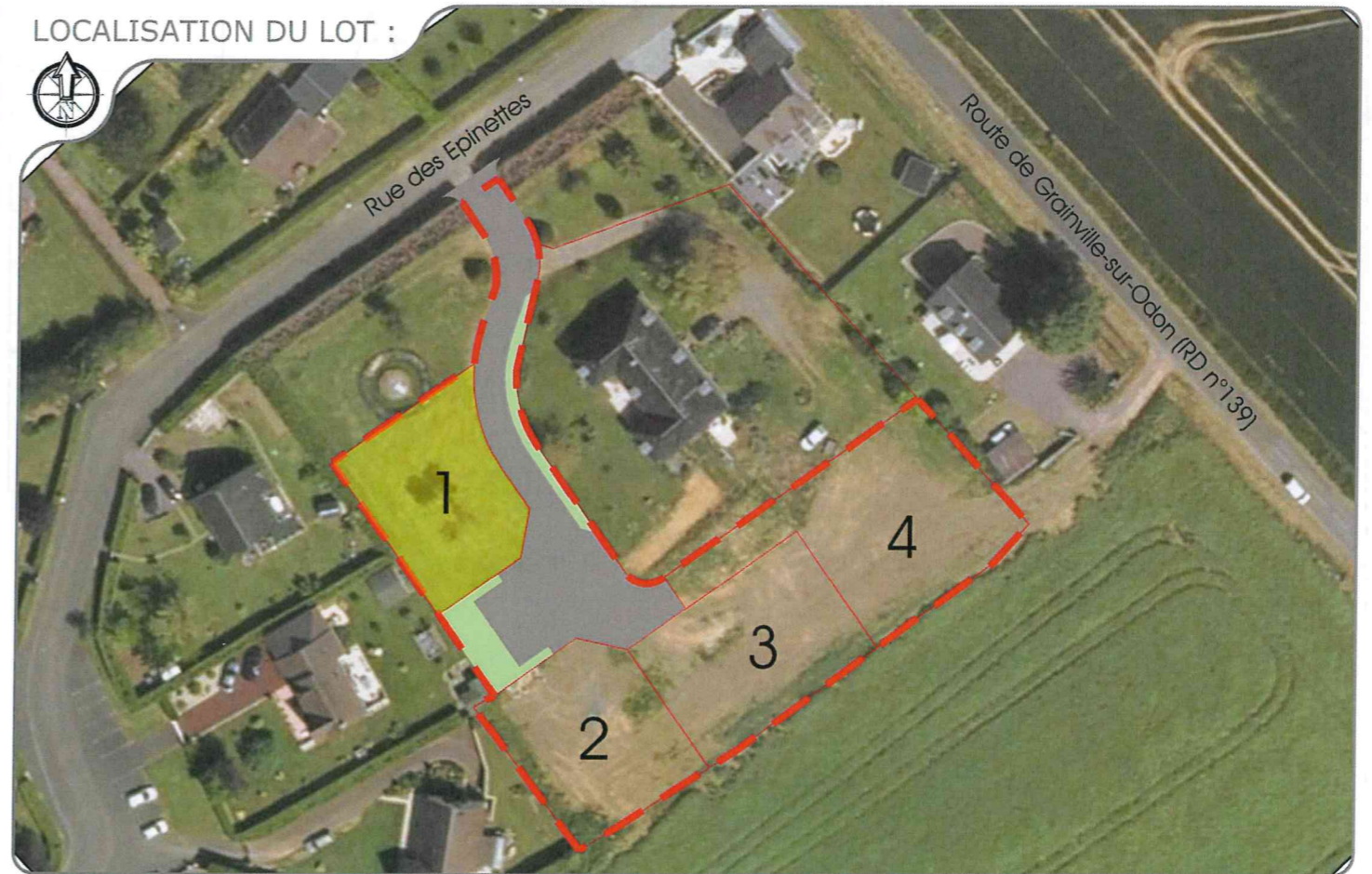
Superficie totale : 524 m²

Cadastre : Al n° 281p

Surface de plancher : 250 m²

PLAN DE VENTE

LOCALISATION DU LOT :



Document Provisoire



Dossier n° : 2061-20

PONT-L'ÉVÊQUE - Bureau principal
9, Place du Brac d'Or
14 130 Pont-l'Évêque

CAEN - Bureau secondaire
102 Ter, Avenue Henry Chéron
14 000 Caen
Responsable : Guillaume Doligez

FALAISE - Bureau secondaire
44, rue Georges Clémenceau
14 700 Falaise
Responsable : Jean-Marc Pierrot

ARGENTAN - Permanence
Espace Bee Cowork - 11 rue de la Paix
Place des Trois Cloks - 61 200 Argentan
Responsable : Jean-Marc Pierrot
Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30
Et les autres jours sur rendez-vous

Tél : 02.31.65.02.20 - Fax : 02.31.65.02.40 - contact@amenageo.fr - www.amenageo.fr

Successeurs de Gervais DOUGEZ - Gustave LUBAC - Maurice BIZET - Michel BRILLAND - Raymond CLEMENCEAU

SELARL au capital de 35 280 € - RCS Lisieux : 442 135 976 00045
NVA Intracem: FR154442135976 - MAF7112A - N°inscription OGE : 2022C201010

	Modifications	Date	Etabli par
A	Création	28.06.2023	S.H.

DESCRIPTIF DE TERRAIN A BATIR

Loi S.R.U.

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat. »

LIMITES - Délimitation - Bornage

NON DEFINIES

Nord Sud Est Ouest façades sur voie Autres :

DEFINIES juridiquement et matérialisées : DELIMITATION - BORNAGE

Nature de la limite Descriptif	Identité du(des) propriétaire(s) riverain(s)	PROCES-VERBAL de DELIMITATION - BORNAGE ou PLAN à annexer à l'acte		Date du contrôle du bornage effectué par le Géomètre-Expert soussigné
		Date	Nom et adresse du Géomètre-Expert	
Limite NORD Limite matérialisée par 2 bornes nouvelles	Voie Al n° 281p	08/10/2020		
Limite SUD Limite matérialisée par 2 bornes nouvelles	M. BIBAUT Martial et Mme DESCLOS Cindy Al n° 282	02/10/2020		
Limite OUEST Limite matérialisée par 2 bornes nouvelles	Mme GUENIEU Marie-Elle et M. ROUSSEAU Christophe Al n° 74 Mme WATHY Danielle et M. WATHY Pascal Al n° 75	08/10/2020		
Limite EST Limite matérialisée par 3 bornes nouvelles	Voie Al n° 281p	08/10/2020		

Document Provisoire

Toutes les limites ont été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée est GARANTIE : S = 524 m².

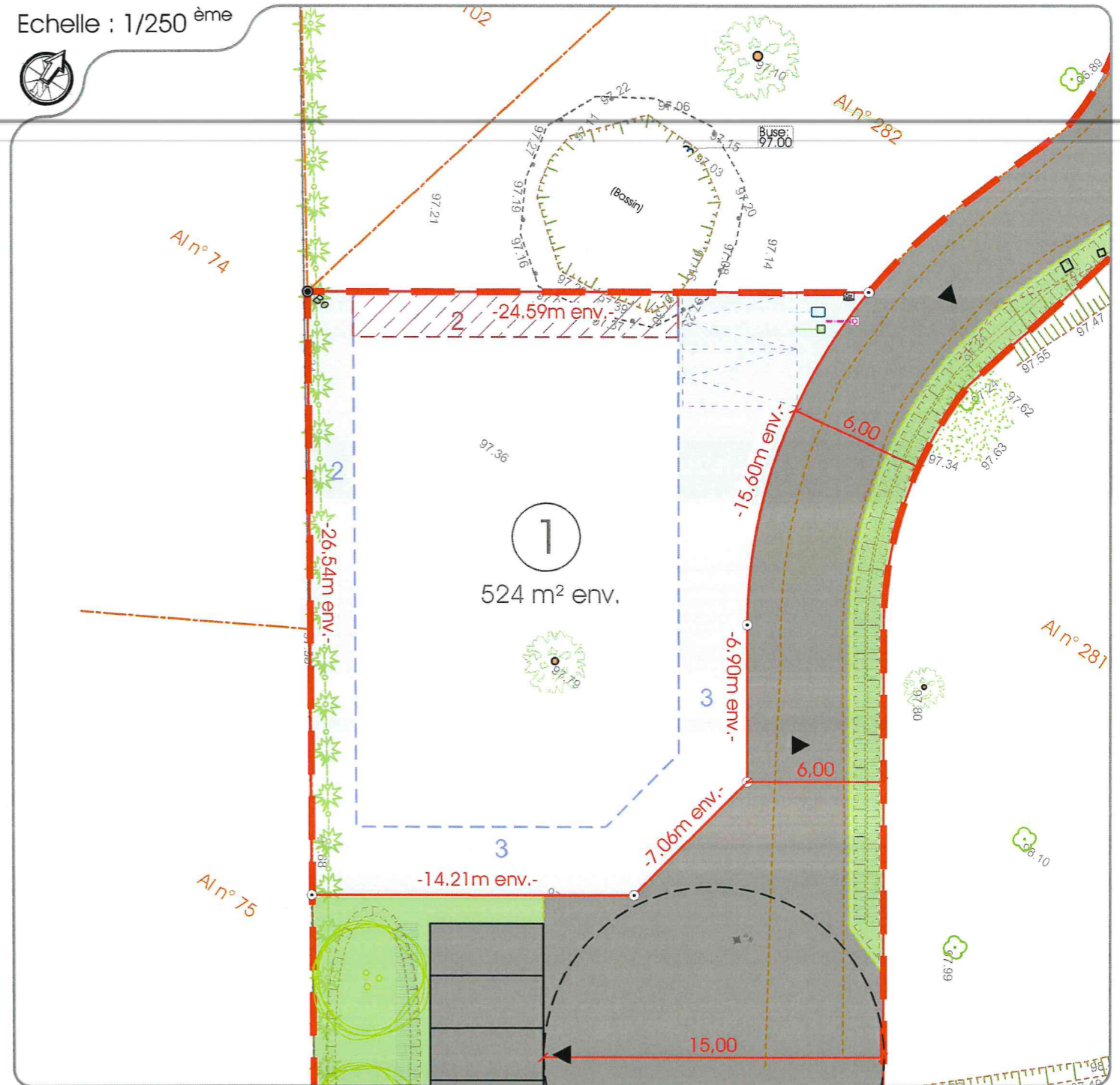
NB : Plan de division joint.

Une ou plusieurs limites n'ont pas été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée n'est PAS GARANTIE.

Dressé le 28 Juin 2023,

par Monsieur DOLIGEZ Guillaume, Géomètre-Expert à
Pont l'Évêque,

Echelle : 1/250^{ème}



LEGENDE PARCELLAIRE ET SERVITUDE	LEGENDE BRANCHEMENTS
<ul style="list-style-type: none"> Application cadastrale Périmètre des lots Zone non aedificandi et cote de recul (en mètres) Construction en limite selon article UG 4.3, sinon en recul et cote de recul minimale Emplacement impoté des places de stationnement non dosées (sauf accord du lotisseur) Cote parcellaire (en mètres) Les cotes périmétriques et les surfaces ne seront définitives qu'après bornage. Repère parcellaire provisoire non matérialisé Repères parcellaires matérialisés : 	<ul style="list-style-type: none"> PE Ø25 en attente dans citerneau Coffrets électriques Regard télécom Boîte de branchement à passage direct
<ul style="list-style-type: none"> Bo = borne Mp = marque peinture Sp = spit (clou de voie) Ac = angle de clôture Am = angle de mur Les repères seront mis à jour après bornage du lot. Pente voirie Cote terrain naturel avant aménagement du lotisseur (en mètres) 	<p>La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux.</p>
<p>LEGENDE VOIRIE-ESPACES COMMUNS</p> <ul style="list-style-type: none"> Enrobé noir (chaussée, stationnement) Espaces verts Arbre Tranchée drainante sous noue 	<p>Pour des raisons techniques, le tracé et la nature des revêtements, des bordures et l'emplacement des lampadaires pourront varier.</p>

NOTA : - La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- Les surfaces et les cotes ne seront définitives qu'après le bornage des lots et l'établissement du D.M.P.C.
- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage ou de remblaiement.
- Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.
- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69.
- Levé topographique le 29 mai 2020 en système de coordonnées RGF93-CC49

Échelle métrique

